

# NOUVELLES DES COTEAUX

Janvier 2022



## Informations municipales

Edito du  
maire

La vie de la  
commune

Vie  
associative

Info

Divers

Bonne  
année  
2022.

# Edito du maire



**Chères Aubertinoises,**

**Chers Aubertinois,**

**Même si ce début d'année 2022 ne semble pas des plus rassurant, l'optimisme nous donne à penser qu'un retour rapide à notre vie d'avant est possible. Timidement, lentement mais assurément nous y arriverons.**

**La situation sanitaire étant extrêmement tendue, nous avons décidé avec le Conseil Municipal et en accord avec les recommandations gouvernementales d'être prudent et de ne pas maintenir le repas des aînés pour ce mois de janvier. J'espère que nous pourrons l'organiser dans le courant de l'année, nous retrouver pour partager un moment de convivialité en toute sérénité et sécurité. Ce**

**moment tant attendu sera un immense bonheur pour nous tous.**

**Cette épidémie ne nous empêche pas de poursuivre et réaliser nos projets pour l'embellissement de notre village et le bien-être de nos administrés. Je vous laisse les découvrir dans les pages suivantes...**

**Depuis le mois de Septembre 2021 l'école d'Aubertin toujours en R.P.I. (Regroupement Pédagogique Intercommunal) avec Saint Faust, accueille toutes les Maternelles et le Cour Préparatoire. Les autres cours se font à l'école de Saint Faust. Grâce à une collaboration étroite entre les mairies, les enseignants et le personnel communal, les enfants ont pu reprendre le chemin des écoliers et de la cantine en toute quiétude et avec tous les gestes barrières respectés.**

**Un grand Merci aux employés municipaux, au conseil municipal, aux enseignants, aux présidents et membres d'associations.**

**Je vous souhaite une bonne et heureuse année 2022 remplie de Joie, d'Espérance et de Santé pour vous ainsi qu'à ceux qui vous sont chers.**

**Que cette nouvelle année soit la victoire contre le Covid 19.**

**Bien à vous.**



Photo prise le 18 février 2020

Sandrine Bersans, Yannick Bielle, Isabelle Brun, Michel Cervino, Françoise Clastre, Sandrine Hours, Sarah Lacave Pistaa, Sébastien Lacave Pistaa, Aziliz Le cam, Jean-Marc Mazou, Olivier Michon, Jean Piat, Xavier Piat, Jérôme Sanchez, Martine Rodriguez,

**Nous vous souhaitons une bonne année 2022 !**

**Que distanciation et gestes barrières qui nous sauvent ne soient plus nécessaires.**

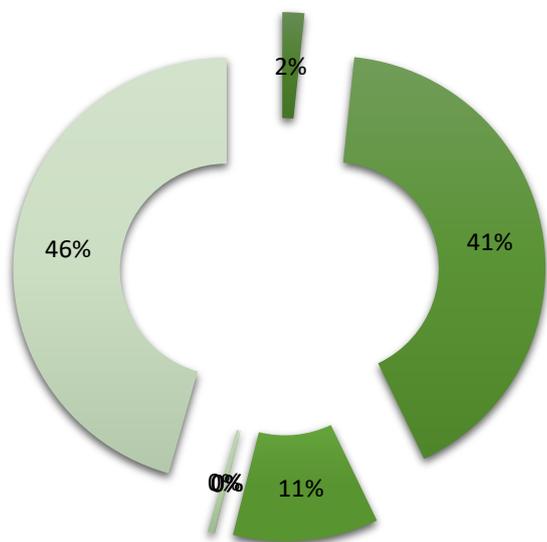
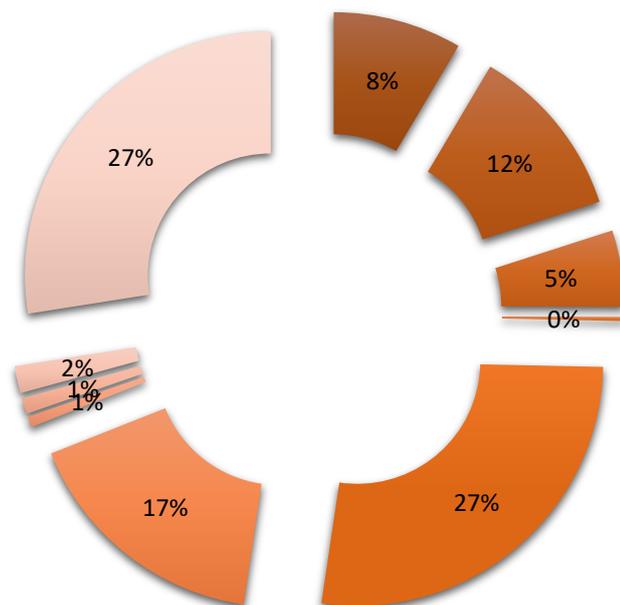
**Ainsi, nous pourrions de nouveau vivre libre au quotidien et nous retrouver.**

**Recevez, nos meilleurs vœux de santé et de prospérité pour 2022.**

**La municipalité**

**FONCTIONNEMENT**

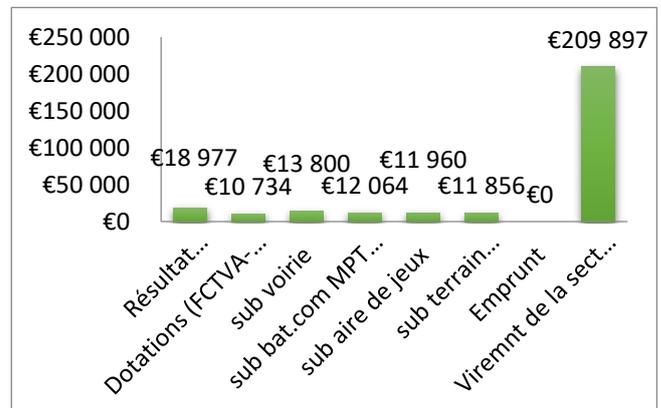
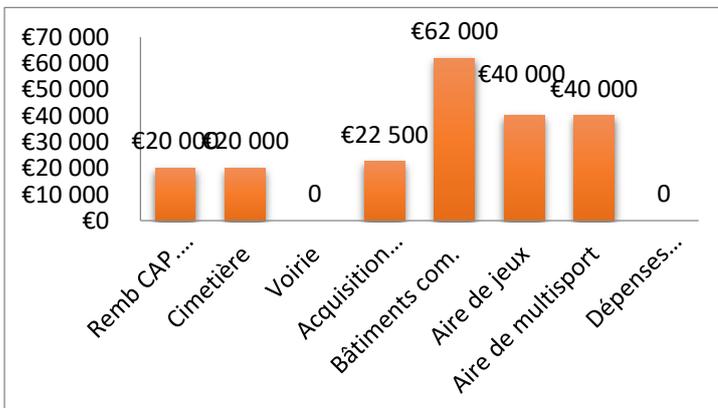
Nature de la dépense	Montant en €	En %
60 - Achats non stockables (eau, carburant, alimentation, EDF...)	64 600 €	8.46 %
61 - Services extérieurs (matériel, terrain, bât. Assur, maintenance ...)	88 100 €	11.54 %
62 - Autres services extérieurs (honoraires, trans scol, Tél, cerem. Repas ret.)	38 600 €	5.06 %
63 – taxes fonc. Ordures menag...)	2 050 €	0.26 %
64 - Charges de personnel et cotisations, CDG	205 979 €	27.00 %
65 – Indemnités, Elus, SIVU, SIVOM, CASERNE POMP. Sdepa, SUB ASSOC ...)	126 915 €	16.63 %
66 - Intérêts d'emprunts	5 316 €	0.70 %
014 - FPIC	8 000 €	1.05 %
022 - Dépenses imprévues	13 700 €	1.80 %
023 – Virements excédent à la section investissement	209 897 €	27.50 %
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>763 157 €</b>	<b>100 %</b>



Nature de la recette	Montant en €	En %
70 - Produits des services du domaine : (cimetière, cantine, garderie...)	12 700 €	1.66 %
73 - Impôts et taxes	314 702 €	41.24 %
74 - Dotations, subventions, Participations	84 040 €	11.01 %
75 - Revenus des immeubles + autres	200 €	0.03 %
64 – remb / remun / personnel	300 €	0.04 %
76-77 –remb / sinistre part sociale	3 103 €	0.41 %
Excédent 2019 reporté (Dont 4009 € du CCAS)	348 112 €	45.61 %
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>763 157 €</b>	<b>100 %</b>

### INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
16 - Remb CAP. Emprunt	20 000 €	1068 – résultat investissement 2020 reporté	18 977 €
62 - Cimetière	20 000 €	1022 - Dotations (FCTVA-TA)	10 734 €
63 - Voirie	69 787 €	13 – sub voirie	13 800 €
64 - Acquisition matériel + mobilier	22 500 €	13 – sub bat.com MPT préau...	12 064 €
76- Bâtiments com.	62 000 €	13 – sub aire de jeux	11 960 €
80 – Aire de jeux	40 000 €	13 – sub terrain multisport	11 856 €
83 – Aire de multisport	40 000 €	16 - Emprunt	0 €
020 - Dépenses imprévues	15 001 €	021 – Viremnt de la sect fonctio	209 897 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>289 288 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>289 288 €</b>



### La fiscalité communale Taxe foncière 2021

Vous avez reçu la taxe foncière 2021 et vous vous interrogez sur le taux de 21.04 %

Ce taux comprend le taux communal et le taux départemental soit :

$$7.57 \% + 13.47 \% = 21.04 \%$$

Ainsi, à partir de 2021, la part départementale de la taxe foncière s'ajoute à la part communale ce qui explique un cumul des taux.

Comme stipulé dans le compte-rendu du mois d'avril 2021, le taux initial du foncier bâti (7.57 %) ainsi que le taux initial du foncier non bâti (35,10 %) restent inchangés.

**A Aubertin, le taux de la taxe foncière n'a pas augmenté.**

- Maison pour tous (travaux de rénovation plafonds)

Entreprise Mathieu	25 278 €
Agglo - Fonds de concours	6 319 €
Commune	<b>18 959 €</b>

- Rénovation cimetière (enrochement derrière le cimetière)

Entreprise De almeida	19 444 €
Agglo - Fonds de concours	4 861 €
Commune	<b>14 583 €</b>

- Rénovation terrain de pétanque

Entreprise De almeida	11 100 €
Agglo - Fond de concours	2 775 €
Commune	<b>8 325 €</b>

- Création Terrain multisport Maison pour tous

Entreprise Hags	36 048 €
Subvention préfecture	12 016 €
Agglo - Fonds de concours	8 792 €
Commune	<b>15 240 €</b>

- Création Aire de jeux Maison pour tous et place bitaillou

Entreprise Hags	35 396 €
Subvention préfecture	11 798 €
Agglo - Fonds de concours	8 849 €
Commune	<b>14 749 €</b>



### Antenne Relais

Une autorisation d'installation d'une antenne relais, route des Pyrénées, avait été accordée, par arrêté municipal, le 24 septembre 2020.

Pour diverses raisons, la société FREE MOBILE a déposé une demande de retrait de cette autorisation.

Mme le Maire acte l'abandon de ce projet et délivre un arrêté de retrait le 18 novembre 2021. (Affichage en mairie)

L'implantation d'une antenne relais, route des Pyrénées à Aubertin ne se fera pas.



### Dématérialisation documents urbanisme

Créez votre compte personnalisé sur la plateforme dédiée E-PERMIS, accessible à l'adresse suivante :

<https://www.e-permis.fr>, et laissez-vous guider.

*Une fois votre dossier validé, vous recevrez dans votre boîte mail un accusé d'enregistrement électronique attestant le démarrage de l'instruction de votre dossier, puis sous 10 jours, un accusé de réception électronique qui vous précisera notamment son numéro d'enregistrement.*

Avec E-PERMIS, le dépôt de votre dossier en ligne est possible 24h sur 24h et gratuit. Vous économisez la reproduction de votre dossier en plusieurs exemplaires et vous pouvez consulter à tout moment l'état d'avancement de son instruction.

Un dépôt sous format papier directement en mairie ou par lettre recommandée avec accusé réception reste cependant possible.

**Quelle que soit l'option choisie, les services de votre mairie restent préalablement à votre disposition pour vous fournir tout renseignement souhaité et vous accompagner dans le montage approprié de votre dossier.**



### Mairie

1570 Route des Pyrénées  
64290 Aubertin  
Tél : 05 59 82 70 13 - Fax : 05 59 82 70 21  
@ : commune.aubertin@wanadoo.fr

### Horaires d'ouvertures

Lundi : 15h00 à 17h30  
Mardi : 15h30 à 18h00  
Jeudi : 13h30 à 17h00

### Permanences du Maire

Mardi : 14h00 à 17h30  
Jeudi : 14h00 à 17h30  
Et sur rendez vous

### Ordures Ménagères

#### Ramassage général (bac gris)

Le mardi des semaines paires,  
Verres et tissus sont à déposer dans les conteneurs adaptés.

#### Collecte sélective (bac jaune)

Le mardi matin des semaines impaires

### Ecole primaire

Aubertin : Tél : 05 59 82 71 06  
Saint Faust : Tél : 05 59 83 02 10

### Bureau de poste de Gan

#### Heures d'ouverture des bureaux :

Lundi au vendredi : 8h30 à 12h00 et 14h00 à 17h00

Samedi : 8h30 à 12h00

Levée du courrier : Lundi au vendredi : 17h00

### Perception Oloron

14 Rue Adoue  
64400 Oloron Sainte-Marie  
Tél : 05 59 21 90 90

### Agglo de Pau

Standard Tél 05 59 11 50 50  
Urbanisme Tél 05 47 05 30 20  
Ordures ménagères Tél 05 59 14 64 30

### Panne ou incident sur réseau

SAUR : Réseau d'eau potable Tél 05 81 91 35 00

ERDF : Electricité Tél 08 10 33 33 64  
Tél 09 72 67 50 64

Orange Tél 3900

### SSIAD (Lasseube)

Tél : 05 59 04 25 24

Gendarmerie : 17

Pompiers : 18

Samu : 15

### Admr

Tél 05 59 68 79 88

### Association

#### Comité des fêtes

Aziliz Lecam - 06 22 35 01 01

Lucile Hery - 06 81 56 44 77

#### Nouste bi

Michel Contesse - 05 59 82 72 13

#### Mimosas et Gym

Ginette Montolieu - 05 59 82 70 02

#### L'art de rien

Milhavet - 06 20 61 20 64

#### Société de chasse d'Aubertin

Sébastien Lacave - 06 23 58 34 12

#### Paroisse (pour tous les services)

Abbé Bertrand Laborde - 05 59 83 07 98

Denise Labayrade - 05 59 82 72 05

#### Vibrations d'Aujourd'hui

Françoise Cervino - 05 59 82 73 79

#### Association pour l'Ecole d'Aubertin - La gaspe

Cédric Herard - 06 29 31 28 27

#### Association de chasse des coteaux d'Aubertin

Thomas Camblong - 06 43 19 89 42

### NAISSANCES



**Achille FEDERICO** né le 12 février  
**Enéa Chantal Fabienne PRIMON** née le 14 novembre

### MARIAGE

**PASSERINI Cédric Jean-Claude** et **CHENAUX Solange** - le 22 mai



### DECES



**Emilie Marie Félicie TIRET** veuve d'**André PEYROUTET** décédé le 7 janvier  
**Christiane MARQUEZE** veuve de **Louis ROUJOU** décédée le 24 mars  
**Christine LAFITAU** épouse de **Philippe LARLUS-LARRONDO** décédée le 13 avril  
**Janine Thérèse Andrée OUTREQUET** veuve de **Marcel DUQUENNE** décédée le 28 mai  
**Freddy Jean Bruno HAUSTETE** décédé le 12 JUILLET  
**Ida Marie HOURS** veuve d'**Edouard HEUGAS** décédée le 7 septembre  
**Louis Etienne MATRAMAN** époux de **Constance BONNACIE** décédé le 21 octobre

### PACS

**Coralie MATRINGHEN** et **Guillaume Jean Jaime FRANCISCO** le 16 novembre  
**Audrey DUMOULIN** et **Manuel TEILLET** le 11 décembre



### Repas des aînés

Tous les ans, généralement à la nouvelle année, Madame le Maire et la municipalité invitent les retraités d'Aubertin de plus de 62 ans à un sympathique repas.

Merci donc aux nouveaux retraités de 62 ans de vous faire connaître auprès de la Mairie d'Aubertin.

### Cadeaux de Noël

Chaque année le père Noël passe avant l'heure chez nos aînés de 80 ans et plus pour leur amener un colis garni.



Le père Noël n'oublie pas non plus les habitants d'Aubertin qui sont à la Marpa ou dans des maisons de retraite.



### RECENSEMENT OBLIGATOIRE À 16 ANS

Chaque jeune Français de 16 ans doit se faire recenser. Son recensement fait, il reçoit une *attestation de recensement*. Il doit présenter cette attestation lors de certaines démarches (inscription au baccalauréat avant 18 ans notamment). En cas de perte ou de vol de son attestation, il peut demander une *attestation de situation administrative à votre centre du service national*. Le jeune qui s'est fait recensé est ensuite convoqué à participer à la journée défense et citoyenneté (JDC). Une attestation de participation à la JDC lui sera remise.

#### Quand faut-il se faire recenser ?

Si vous êtes né Français, vous devez vous faire recenser entre le jour de vos 16 ans et le dernier jour du 3<sup>e</sup> mois qui suit celui de votre anniversaire.

#### Recensement citoyen obligatoire

Vous devez fournir les documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide
- Livret de famille à jour



#### Que permet le recensement ?

Faire votre recensement militaire vous permet :

- d'obtenir une *attestation de recensement*. Ce document doit être présenté si vous voulez vous inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Baccalauréat, ...) ou un concours administratif en France.
- d'être convoqué pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Participer à la JDC (ou en être déclaré exempté), est

- indispensable pour s'inscrire à partir de 18 ans à un examen (BEP, Baccalauréat, ...), à un concours administratif ou à l'examen du permis de conduire en France. Cette obligation cesse à l'âge de 25 ans.
- d'être inscrit automatiquement sur les listes électorales par l'administration et de voter aux élections dès l'âge de 18 ans.

#### Délivrance de l'attestation

Votre recensement fait, vous obtenez votre *attestation de recensement*.

Si vous avez fait la démarche en ligne, il y a 2 possibilités :

- Une attestation se trouve dans le porte-documents de votre compte personnel. Il est alors possible de l'imprimer autant de fois que nécessaire.
  - La mairie vous envoie une attestation par courrier dans les 10 jours. Aucun duplicata n'est fourni. Si vous avez fait la démarche sur place, la mairie vous remet une attestation le jour même. Aucun duplicata ne vous est fourni.

#### Obligations après le recensement

Après le recensement et aussi longtemps que vous n'avez pas 25 ans, vous devez informer votre centre du service national de tout changement de votre situation :

- Changement de domicile. Toute absence du domicile habituel pour une durée de plus de 4 mois doit également être signalée.
- Changement de situation familiale
- Changement de situation professionnelle

## UN MINEUR DOIT POSSÉDER UN TITRE D'IDENTITÉ POUR VOYAGER

L'enfant qui voyage à l'étranger sans l'un de ses parents doit avoir les documents suivants :

- Original du formulaire cerfa n°15646 d'autorisation de sortie de territoire, signé par le titulaire de l'*autorité parentale*
- Pièce d'identité valide du mineur : carte d'identité ou passeport + visa si nécessaire selon le pays de destination. Consultez les conseils aux voyageurs sur le site [diplomatie.gouv.fr](http://diplomatie.gouv.fr).
- Copie d'un justificatif d'identité du parent signataire (*carte d'identité, passeport*)  
Le justificatif d'identité doit être valide ou périmé depuis moins de 5 ans.

Si le parent n'a pas l'*autorité parentale* : carte professionnelle, carte d'identité ou passeport de la personne titulaire de l'*autorité parentale*.

Aucun autre document (par exemple, livret de famille) ne peut être exigé lorsque le mineur passe la frontière, y compris si le mineur porte un nom différent que le parent signataire de l'AST.



## MISE A JOUR DU LIVRET DE FAMILLE



La mise à jour du livret de famille est obligatoire et elle incombe à son titulaire.

Tout changement dans votre état civil ou situation de famille doit y être intégré : naissance et adoption d'un enfant ; reconnaissance d'un enfant ; mariage des parents ; acquisition, perte ou réintégration de la nationalité française ; changement de nom et/ou de prénoms ; changement de sexe (genre) ; divorce/ séparation de corps ; décès.

Dans certains cas, un nouveau livret peut vous être délivré.

### Sanctions

L'utilisation d'un livret de famille falsifié ou non mis à jour peut entraîner des poursuites pénales et la condamnation à une amende de 1 500 €, ou 3 000 € en cas de récidive.

### ELAGAGE PRIVE

**Une obligation réglementaire pour la sécurité de tous**

**La nature n'a pas de confinement  
Tout pousse !!!**



Plusieurs arbres, haies se trouvant sur des propriétés privées ont largement débordé sur le domaine public au cours de ces derniers mois allant jusqu'à créer un danger pour les usagers des voiries attenantes.

#### Petit rappel sur la réglementation :

Concernant les plantations communales ou départementales, le maire peut imposer aux riverains des voies de procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres et haies de leurs propriétés, dès lors que cela porte atteinte à la sûreté et la commodité du passage.

En outre, le maire est compétent pour rétablir les servitudes de visibilité prévues au code de la voirie routière. Cela peut comporter l'obligation de « supprimer les plantations gênantes » sur les propriétés riveraines des voies publiques.

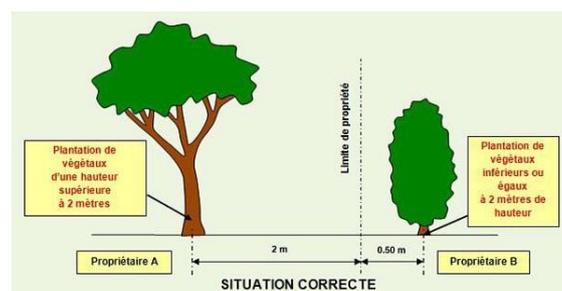
Enfin, le maire peut aussi, sur la base de l'article R. 116-2 du code de la voirie routière, punir d'une amende prévue pour les contraventions de cinquième classe ceux qui :

« en l'absence d'autorisation, auront établi et laissé croître des arbres ou haies à moins de deux mètres de la limite du domaine public routier. »

Il convient de noter que l'exécution d'office de l'élagage des plantations privées riveraines d'une voie (aux frais des propriétaires défaillants) est prévue pour les voies communales, ainsi que les chemins ruraux.

**Alors puisque madame le maire a déjà beaucoup de choses à faire, merci d'avance à chacun d'entre nous de veiller à ce que**

**Notre jardin de s'évade pas trop sur la voie publique !!!**



### ELIMINATION DES DECHETS

Tout dépôt sauvage d'ordures ou de débris de quelque nature que ce soit ainsi que toute décharge d'ordures ménagères sont interdits...

Le brûlage à l'air libre des ordures ménagères et de tous autres déchets est également interdit...



La vie  
de la  
commune

TELETON - ENTREPRISE

## TELETHON 2021 RESULTATS

# Téléthon

Cette année est encore très particulière, le résultat définitif de la collecte d'Aubertin 2021 est de 905 €. Ce montant représente la moitié de l'an dernier.

Merci à toutes et tous pour votre générosité et rendez-vous en 2022 pour une nouvelle édition.

Rendez-vous en décembre 2022 pour espérer retrouver la convivialité des années précédentes et autour de notre garbure traditionnelle.

Les organisateurs



## ENTREPRISE

Si des entreprises souhaitent se faire connaître dans le bulletin ou sur le site de la commune, elles peuvent envoyer un article à la mairie au mail suivant :  
[commune.aubertin@wanadoo.fr](mailto:commune.aubertin@wanadoo.fr)

La troupe de théâtre d'Aubertin "l'Art-de-rien" a été invitée à participer au festival de théâtre amateur de Lescar par "les Mutins de Lescar" qui gèrent la salle bien connue de "la Charcuterie", certes petite, mais conviviale et facile d'accès.

La troupe d'Aubertin a donné avec succès le 17 octobre une représentation de son spectacle "le plus heureux des trois" (Eugène Labiche) qui a été créé à la Maison pour tous d'Aubertin le 26 septembre.



Ce festival était la première manifestation de reprise de l'activité théâtrale à Lescar depuis l'arrêt dû au Covid, et sera suivi régulièrement par des représentations de grande qualité dont le programme peut être consulté sur le site internet des Mutins, et que L'art-de-rien recommande.





**Le comité des fêtes vous souhaite à tous une très bonne année 2022. Nous avons eu le plaisir de vous retrouver cette année pour 3 jours de fête sous le soleil. Nous remercions vivement toutes les personnes qui ont d'une façon ou d'une autre apporté leur aide à la réalisation des fêtes. Nous remercions également toutes les personnes présentes lors des fêtes. On vous donne rendez-vous l'année prochaine, même week-end, même endroit !**

**PS : si vous souhaitez nous rejoindre ou nous faire part de vos idées, prenez contact avec les co-présidentes :**

**Aziliz LE CAM : 06-22-35-01-01**

**Lucile HERY : 07-81-56-44-77**



## Planter des arbres pour que demain, les pollinisateurs survivent !

Nos paysages changent, les plantes souffrent et dessaisonnent, les espèces endémiques meurent, les abeilles disparaissent et leur alimentation devient problématique...L'idée est de compléter l'offre en nectars et pollens de la végétation locale : fleurs, arbres et arbustes. Chacun de nous peut agir et planter pour que, demain, les pollinisateurs survivent et que nos jardins s'adaptent et continuent à faire rêver.

Le but étant que l'écosystème dans sa globalité permette de maintenir la population ainsi que la diversité des insectes qui nous entoure. L'abeille reste au cœur du projet.

A cause du dérèglement climatique, on observe une avancée notable des floraisons, à commencer par le pissenlit qui donne le tempo pour les autres plantes et arbustes. Dès Juillet, avec la fin de la floraison du châtaignier et les monocultures, il n'y a plus assez de nourriture disponible dans la nature jusqu'en octobre.

C'est là que l'API-FORESTERIE intervient !

A nous de venir compléter ce vide avec des essences connues, disponibles, voire à découvrir, afin que nos insectes puissent se nourrir naturellement jusqu'à l'automne et passer l'hiver avec des réserves suffisantes. Les insectes sont des acteurs majeurs de notre chaîne alimentaire et de notre environnement !

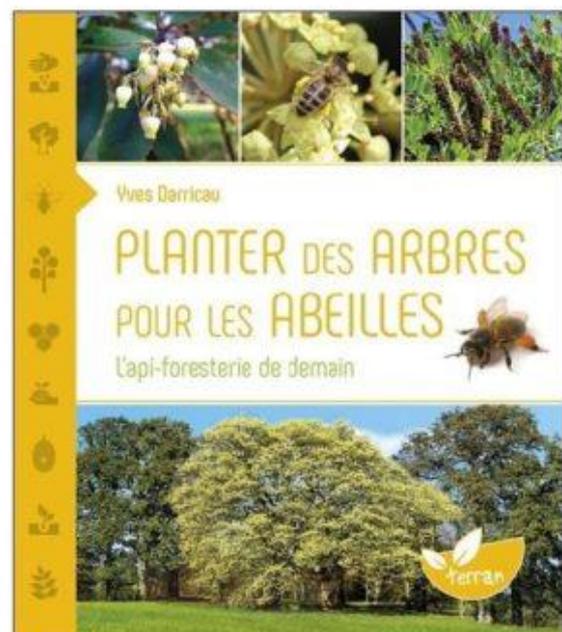
Il faut donc diversifier les jardins, les haies sont l'endroit idéal, augmenter la diversité en lisières des forêts, créer des oasis pyramidaux dans les rond-points à sur-densifier pour minimiser l'entretien.

Autour de quelque cinquante portraits d'arbres, d'arbustes et de lianes indigènes et exotiques (savonniers, tilleuls, lotus, buddleias, kalopanax, tetradiums, cyprès, saules...) se dévoile une nouvelle diversité végétale qui apportera des solutions écologiques face au changement climatique, enrichira la palette des amoureux des abeilles et permettra l'émergence d'une api-agroforesterie adaptée tant à nos jardins qu'aux espaces agricoles et urbains.

Ces plantes, déjà expérimentées, sont choisies, en complément de la flore usuelle, pour leurs floraisons tardives ou au contraire très précoces, pour des solutions paysagères et écologiques adaptées aux canicules et aux hivers doux à venir, et pour assurer aux abeilles une alimentation saine avec des apports réguliers de nectar, de pollen et de résines à pollinis...

Des végétaux beaux, faciles à vivre, mellifères et riches d'histoires à planter pour demain !

**Yves Darricau**, ingénieur agronome, diplômé de l'institut national agronomique, AgroParisTech, a travaillé dans divers programmes internationaux européens ou des Nations unies comme consultant international et conseiller. C'est également un apiculteur formé par la Société centrale d'apiculture du jardin du Luxembourg à Paris .



Quelques essences mellifères choisies selon leur période de floraison :

KOELREUTERIA Peniculata = SAVONIER (Juillet- Septembre)

KOELREUTERIA Bipinata = méditerranéen (Octobre)

TILLEUL Japonica (Juillet)

TILLEUL Henryana (Août)

TETRADIIUM = Arbre à Miel (Juillet-septembre)

SOPHORA Japonica (Juillet-Août) Greffé. très rustique Le CHAMPION !

AMORPHE Suffruticosa

BUDDLEIA de David = Arbre à Papillon ( longue floraison)

BUDDLEIA Globosa = Chilien

BUDDLEIA de Weyer . Hybride (mai-septembre)

HEPTACODIUM microneoïdes (Septembre)

CASTANEA Seguinii (Juin à Octobre) visible place de la mairie Espelette.

ARBOUSIER Arbutus Unedo

LIERRE fleuri dans sa partie haute -ex : poteaux...(Octobre)

MAHONIA Arbuste de sous-bois

ELAEAGNUS Bouturable

LAURIER Thym = Viburnum Tymus (Décembre à Janvier)

sa particularité : abrite des insectes prédateurs d'insectes ravageurs.

AMANDIERS ( les premiers à fleurir)

PRUNUS MUME

NOISETIER Le Noisetier Turc est grand , droit, adapté au réchauffement climatique ( précoce ).

SAULE et OSIER Très producteurs de pollen. (Février à Avril ) .

Conférence de Yves DARRICAU à Monein :

<https://www.youtube.com/watch?v=CxjSY3eK-c>



**MAISON** de  
**L'HABITAT**  
et du Patrimoine

**La Maison de l'Habitat et du Patrimoine accompagne les propriétaires de l'agglomération, porteurs d'un projet d'amélioration énergétique de leur logement !**

L'énergie la moins chère est celle que l'on ne consomme pas ! Mais pour réduire ses consommations énergétiques, il est parfois nécessaire de passer par la case travaux. La Maison de l'Habitat et du Patrimoine, 18 rue des Cordeliers à Pau, accompagne les propriétaires occupants, les bailleurs et les investisseurs dans leur projet.

**Un conseil technique, neutre et gratuit,** permet aux propriétaires d'identifier les postes de travaux à privilégier, et d'estimer les économies d'énergie après travaux. La performance énergétique d'une maison ou d'un appartement repose sur trois points essentiels : l'isolation des parois opaques (toit, planchers et murs), le système de chauffage et la ventilation, afin d'éviter tout problème d'humidité. L'isolation doit s'appréhender aussi bien en pensant aux périodes de froid qu'aux beaux jours et aux fortes chaleurs. Avec le réchauffement climatique, demain, il deviendra aussi crucial de bien maintenir la fraîcheur dans son logement !

Sous certaines conditions liées aux ressources du demandeur mais également à l'ambition énergétique du projet, des aides de l'ANAH\* et des collectivités locales sont mobilisables et peuvent permettre de financer jusqu'à 50% du projet. La Maison de l'Habitat et du Patrimoine accompagne les propriétaires pour le dépôt des dossiers de demande de subventions auprès des divers financeurs. Elle informe également sur les aides MaPrimRénov et sur les coups de pouce via les Certificats d'économie d'énergie (CEE).

Pour assurer un conseil de qualité auprès des habitants des 31 communes de l'agglomération, la Maison de l'Habitat et du Patrimoine s'appuie sur ses partenaires techniques : Soliha et les conseillers FAIRE.

\*ANAH : Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat

Maison de l'Habitat et du Patrimoine  
18 rue des cordeliers à Pau  
05 59 82 58 60  
[maison.habitat@agglo-pau.fr](mailto:maison.habitat@agglo-pau.fr)  
[www.pau.fr](http://www.pau.fr)

Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h, et de 13h30 à 17h30  
Fermé le jeudi



# MAISON <sup>de</sup> L'HABITAT et du Patrimoine



Un lieu unique,  
**public et gratuit** pour  
un accompagnement  
personnalisé, des informations  
et des conseils sur toutes les  
questions liées à **l'habitat, aux  
économies d'énergie et aux  
projets urbains.**



Lundi, mardi, mercredi et vendredi :  
9h - 12h - et 13h30 - 17h30 / Fermé le jeudi

[maison.habitat@agglo-pau.fr](mailto:maison.habitat@agglo-pau.fr)

18 rue des Cordeliers  
64 000 Pau  
05 59 82 58 60

    [pau.fr](http://pau.fr)



Une équipe dédiée  
à l'enregistrement  
des demandes de  
logement social

**PAU** BÉARN  
PYRÉNÉES  
Communauté d'Agglomération



**Relais**  
**Petite**  
**Enfance**

**PAU** BÉARN  
PYRÉNÉES  
Communauté d'Agglomération

## ARTICLE RPE/LAEP POUR LE BULLETIN MUNICIPAL NOV 2021

*Le RAPAM est rebaptisé **RPE** soit **RELAIS PETITE ENFANCE** par la loi ASAP de mai 2021*

*Le RPE accueille Parents, Assistant(e)s maternel(le)s, garde à domicile.*

***Il centralise toutes les demandes d'information des familles** sur les modes d'accueil (crèches, assistant(e)s Maternel(le)s à domicile ou en Maison d'Assistant Maternel ou encore Gardes à domicile) et les accompagne dans leur recherche.*

***Il soutient les parents employeurs d'assistant(e) Maternel(le)** ou de garde à domicile sur toutes les démarches administratives et l'information sur la nouvelle convention collective qui régit leur travail.*

***Il professionnalise les assistant(e)s maternel(le)s** en leur proposant des temps d'animations collectives avec les enfants accueillis ainsi que des temps d'information, de réflexion et d'échanges avec l'équipe du relais, la psychologue du relais, des intervenants culturels ou institutionnels.*

*Le RPE sera re-looké cette année par une **fresque** conceptualisée par un groupe de professionnelles de la petite enfance, assistantes maternelles et personnels de la crèche La Ninoère à Poey de Lescar avec l'aide de **David Poey, artiste de Bougarber**, qui en effectuera la réalisation.*

*Il interviendra également auprès des enfants et des assistantes maternelles du territoire cette année sur **un projet d'expérimentation artistique**.*

*Le RPE accueille également un **LAEP, LIEU d'ACCUEIL PARENTS ENFANTS** tous les jeudis matin entre 9h30 et 11h30. Ce lieu d'échanges et de soutien à la parentalité gratuit et ouvert à tous est un espace de rencontre convivial pour les adultes permettant de créer du lien et de partager un moment de jeu privilégié avec son enfant en favorisant la découverte, l'expérimentation et la socialisation.*

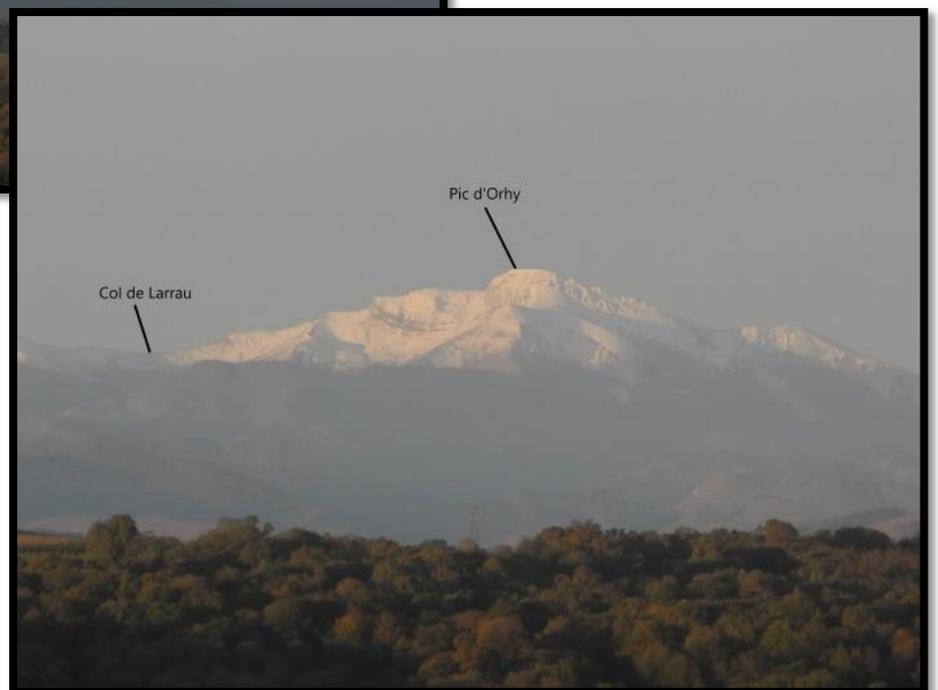
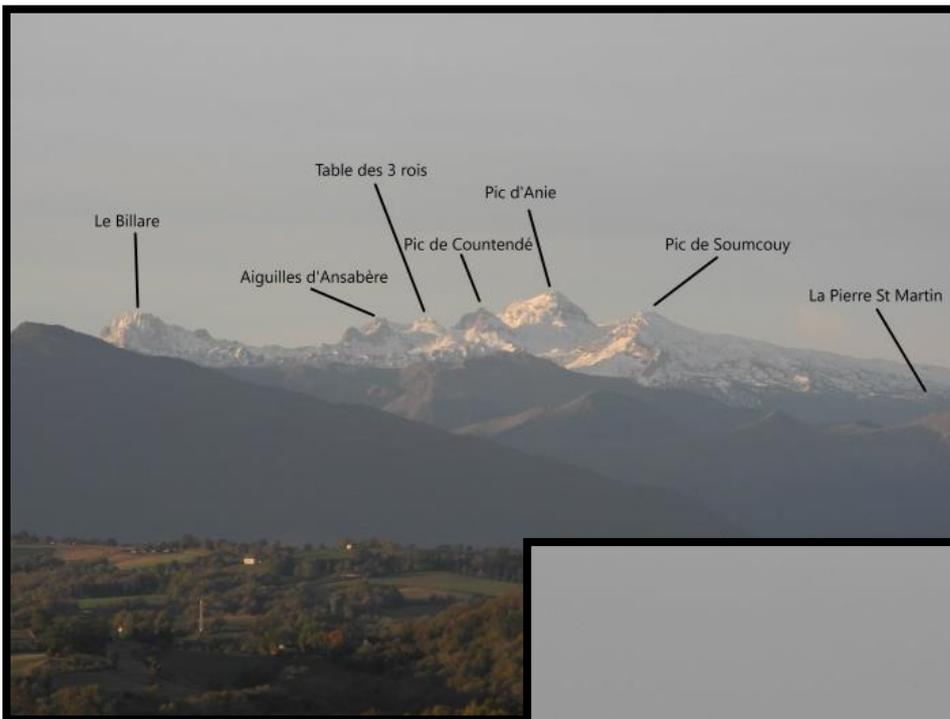
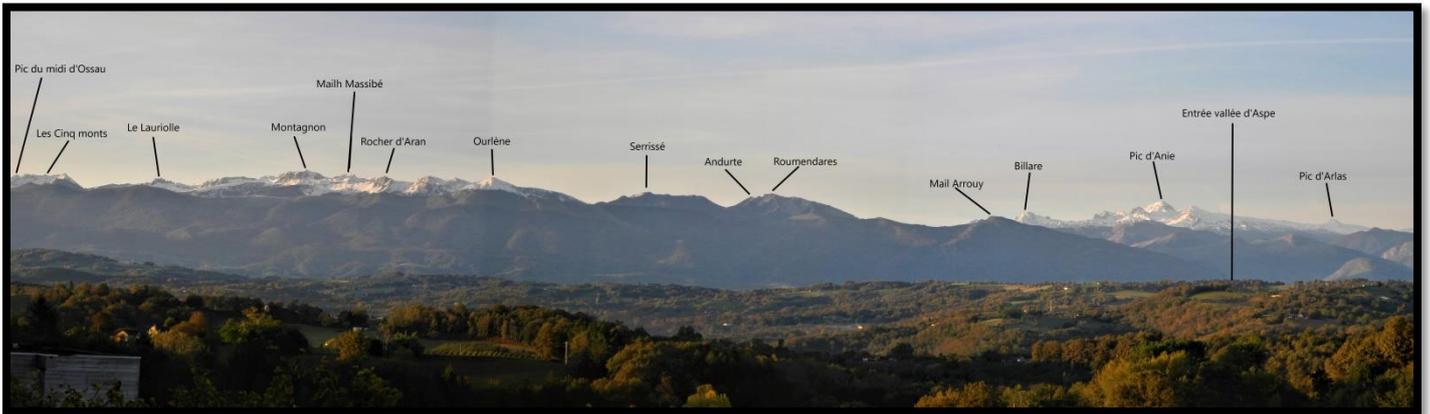
### **Contact RPE / LAEP :**

4 rue Principale 64230 Poey de Lescar

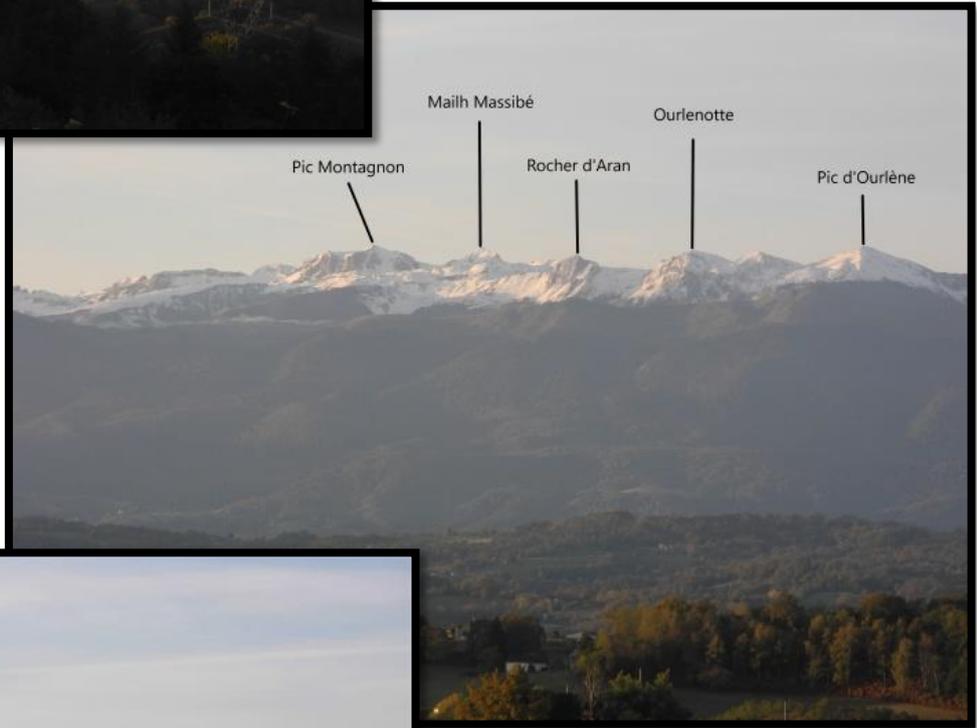
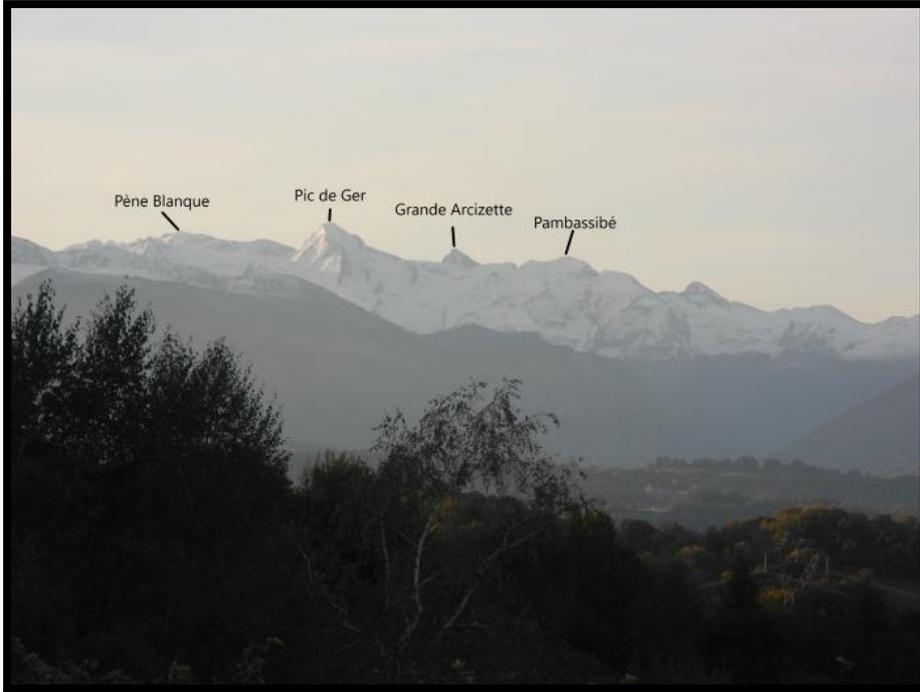
Tél: 05 59 68 86 37

Mail: [rammiev@agglo-pau.fr](mailto:rammiev@agglo-pau.fr)

Ces photos ont été prises par un habitant d'Aubertin, amoureux de la montagne.



# Divers





**LE 8 MAI**



**LA FETE**



**LE 11 NOVEMBRE**

